



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU**

Délibérations

Conseil Communautaire

XXXXXXXXXX

Séance du Jeudi 30 Janvier 2020

Nombre de membres en exercice : **85**
 Nombre de membres présents : **57**
 Nombre de membres ayant
 donné pouvoir : **7**
 Nombre de membres excusés : **0**
 Nombre de membres absents : **21**

Date de convocation :
24 janvier 2020

Acte rendu exécutoire après dépôt en
 Sous-Préfecture de Vire le :

4 FEV. 2020

Et Publication le :

4 FEV. 2020

L'an 2020, le 30 janvier à 20h30, le conseil communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau s'est réuni en salle des mariages à la mairie de Vire, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER, Président.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers communautaires le 24 janvier 2020

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au siège de l'Intercom de la Vire au Noireau le 24 janvier 2020.

Mme Roselyne DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du CGCT applicable à l'EPCI en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT.

8 - Domaines de compétences par thèmes
8.8 - Environnement

Objet : Modification du projet de Plan Climat Air-Energie Territorial (PCAET) de l'Intercom de la Vire au Noireau et son adoption finale

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (Nom du conseiller suppléant en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
CONDE-EN-NORMANDIE					
M. Xavier ANCKAERT	x				
Mme Nathalie BOUILLARD					
Mme Catherine CAILLY	x				
M. Pascal DALIGAULT	x				
Mme Valérie DESQUESNE	x				
M. Jean ELISABETH	x				
Mme Najat LEMERAY	x				
M. Pascal VASTHIER					

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (Nom du conseiller suppléant en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
LA VILLETTE					
M. Daniel BREARD	x				
PERIGNY					
Mme Christiane PORTIER	x				
PONTECOULANT					
M. Jean-Pierre MOURICE	x				
SAINT-DENIS-DE-MERE					
M. Jean-Pierre BINET	x				
TERRES-DE-DRUANCE					
M. David MADELAINE					x
M. Yves LECHAPTOIS	x				
M. Jean TURMEL	x				
BEAUMESNIL					
M. Gilles PORQUET		x : représenté par M. Bernard BENOIST			
CAMPAGNOLLES					
Mme Catherine GOURNEY LECONTE	x				
LANDELLES-ET-COUPIGNY					
M. Blaise MICARD					x
LE MESNIL-ROBERT					
M. Jean-Paul MASSUS		x : représenté par M. Jean-Claude RUAULT			
NOUES-DE-SIENNE					
M. Hervé BAZIN	x				
M. Hervé DUPARD	x				
Mme Reine EUDE	x				
M. Joseph FAINS	x				
M. Roger LANGLOIS			X : M. Joseph FAINS		
M. Patrick MADELEINE	x				
M. Serge MAUDUIT	x				
M. Jean-Pierre NOURRY	x				
M. Georges RAVENEL	x				
Mme Marie-Josèphe VIARD	x				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (Nom du conseiller suppléant en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	

PONT-BELLANGER

Monsieur Christian MARIETTE	x				
-----------------------------	---	--	--	--	--


SAINT-AUBIN-DES-BOIS

M. Jean-Claude TROCHON	x				
------------------------	---	--	--	--	--

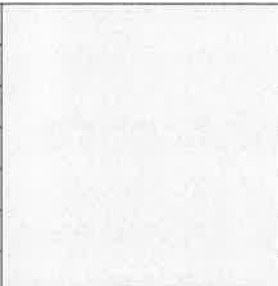
SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU

Mme Catherine GARNIER	x				
-----------------------	---	--	--	--	--

SOULEUVRE-EN-BOCAGE

Mme Nicole BEHUE	x					
M. Alain DECLOMESNIL	x					
M. Régis DELIQUAIRE	x					
Mme Nathalie DESMAISONS	x					
Mme Julie DUBOURGET				X : Mme Nathalie DESMAISONS		
M. Didier DUCHEMIN	x					
M. Gérard FEUILLET	x					
M. Marc GUILLAUMIN	x					
M. Francis HERMON	x					
Mme Sonja JAMBIN				X : M. Alain DECLOMESNIL		
M. Jean-Marc LAFOSSE	x					
M. Edward LAIGNEL	x					
M. André LEBIS	x					
Mme Bérengère LÉBOUCHER						x
Mme Colette LESOUEF						x
M. Claude MAIZERAY						x
Mme Natacha MASSIEU	x					
M. Michel MOISSERON						x
Mme Monique PIGNE	x					

VALDALLIERE

Mme Sarah ANNE	x					
Mme Rolande BLIN						x
M. Frédéric BROGNIART	x					
Mme Caroline CHANU	x					
M. Herve CHANU	x					
M. Gilles FAUCON	x					
Mme Josette GAUTREAU						x

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents	
		* Représenté(e) par : (Nom du conseiller suppléant en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir		
M. Rémi LABROUSSE			X : Mme Sarah ANNE			
Mme Anita LAIR						x
M. Gilbert LOUIS	x					
M. Patrick POUPION	x					
Mme Cécile QUESNEE-COUPPEY						x
M. Michel ROCA	x					
Mme Anne ROHEE						x
VIRE NORMANDIE						
M. MARC ANDREU SABATER	x					
Mme Claudine ARRIVE						x
M. Roland BERAS						x
Mme Annie BIHEL	x					
M. Fernand CHENEL	x					
Mme Marie-Ange CORDIER						x
M. Serge COUASNON						x
Mme Nicole DESMOTTES	x					
Mme Roselyne DUBOURGUAIS	x					
M. Pierre-Henri GALLIER				X : M. Gérard MARY		
Mme Nadine LETELLIER				X : Mme Nicole DESMOTTES		
Mme Catherine MADELAINE						x
M. Gilles MALOISEL	x					
M. Gérard MARY	x					
M. Rémy MAUBANT	x					
Mme Marie-Odile MOREL						x
M. Régis PICOT						x
M. Gaëtan PREVERT						x
Mme Isabelle SEGUIN						x
M. Guy VELANY	x					
TOTAL	55	2	7	0	21	
Nombre de Membres en exercice			85			
Nombre de conseillers présents			57			
Quorum			43			
Nombre de votants (conseillers présents + pouvoirs)			64			

Les changements précis sont détaillés dans l'annexe ci-joint.

Une partie des remarques de l'Autorité Environnementale, du Préfet et du Président de Région seront étudiées dans le cadre du bilan à mi-parcours, à l'occasion de la mise en compatibilité du PCAET avec le SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires).

Considérant la transmission aux membres du Bureau Communautaire des modifications proposées et suivant les avis favorables de la Commission « Urbanisme/Environnement » réunie le 16 janvier 2020 et du Bureau communautaire réuni le 20 janvier 2020, il est proposé au Conseil Communautaire de :

- Valider la modification du projet de PCAET
- Adopter le PCAET ainsi modifié (le diagnostic, la stratégie, les objectifs, le plan d'actions et l'évaluation environnementale stratégique)
- Habilitier M. le Président, ou son représentant, à signer tous les documents afférents à cette délibération et à engager les procédures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE

Vote au scrutin ordinaire :

Pour : **64** Contre : **0** Abstentions : **0**

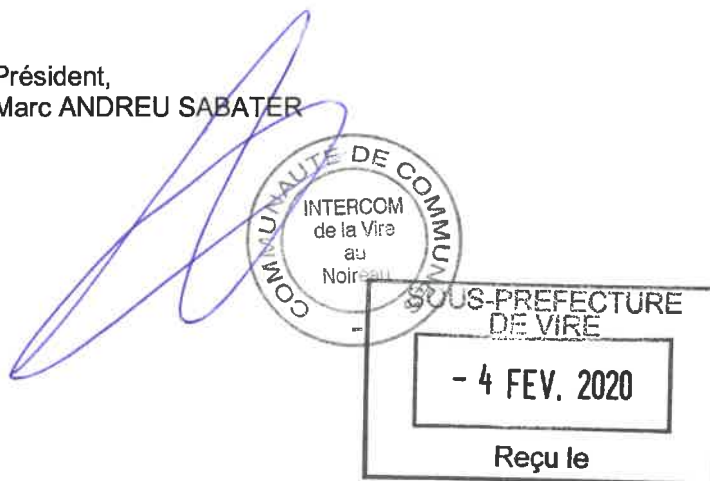
Adopté à la majorité

Adopté à l'unanimité

Non adopté

Arrêté en séance les jour, mois et an susdits
Au registre suivent les signatures.

Le Président,
M. Marc ANDREU SABATER



M. Marc GUILLAUMIN donne lecture du rapport suivant :

Chers collègues,

La Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte (LTECV) du 17 août 2015 oblige les EPCI de plus de 20 000 habitants à élaborer, à l'échelle de leur territoire, un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

Ce PCAET est un projet territorial de développement durable, stratégique et opérationnel, qui prend en compte l'ensemble des problématiques air-climat-énergie autour de plusieurs axes d'actions :

- La réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES)
- L'adaptation au changement climatique
- La réduction des consommations d'énergie
- La qualité de l'air
- Le développement des énergies renouvelables.

Son contenu est défini précisément par le décret n°2016-849 du 28 juin 2016 et l'Arrêté du 4 août 2016. Le PCAET associe tous les acteurs du territoire ; il est mis en place pour une durée de 6 ans.

L'Intercom de la Vire au Noireau a engagé l'élaboration du PCAET et a confié cette mission au SDEC Energie par délibération en date du 27 juin 2017.

Il est précisé que le PCAET de l'Intercom de la Vire au Noireau (IVN) est un document qui engage l'ensemble du territoire dans une longue démarche de transition énergétique. C'est une première étape. L'objectif principal de cette première version est de valoriser les actions déjà initiées et testées dans certaines communes, pour élargir leur mise en œuvre à tout le territoire de l'IVN. La stratégie sera réétudiée dans son ensemble et ajustée à la révision du plan dans 6 ans, dans une démarche d'amélioration continue.

Le projet de PCAET a été arrêté en Conseil Communautaire le 23 mai 2019. Il a ensuite été adressé à l'autorité environnementale, conformément aux dispositions de l'article R. 122-17 du code de l'environnement pour avis simple, et à la Région et au Préfet de Région, conformément à l'article Art. R. 229-54 du code de l'Environnement. Les avis du Préfet de région et de l'Autorité environnementale ont été reçus dans les temps réglementaire. L'avis du Préfet de région est favorable au projet de Plan. L'avis de la Région a été reçu hors délai ; il est réputé favorable.

Une consultation du public par voie électronique a été organisée pour une durée minimum de 30 jours (art. L. 123-19 du Code de l'Environnement), entre le 9 décembre 2019 et le 9 janvier 2020. Aucune contribution n'a été adressée à l'Intercom par la population.

Conformément aux réponses adressées par l'Intercom à l'Autorité environnementale, au Préfet et au Président de Région, il est proposé au Conseil Communautaire d'apporter quelques modifications au projet de PCAET avant de l'approuver. Ces modifications ont pour objectif de faciliter la compréhension du PCAET et de son mode d'élaboration. L'essence même du Plan reste inchangée, sa stratégie et ses objectifs ne sont pas modifiés. Seules quelques actions du plan d'actions sont modifiées ou précisées :

- *M1.2 : Améliorer l'offre de transport (TER, bus verts et taxi bus)*
- *M2.6 : Compléter localement l'offre régionale (Bus urbain à Vire, transports à la demande, rézo pouce...)*
- *M4 : Réguler le trafic et aménager l'espace public pour limiter l'usage de la voiture individuelle et encourager une circulation piétonne et cyclable en toute sécurité*

et ses mesures :

- *M4.1 : Réaménager et restructurer les bourgs et les espaces publics afin de créer des zones de circulation apaisées et développer les circulations douces.*
- *M4.3 : Aménager des liaisons cyclables*
- *B.3 : Être exemplaire sur la construction de bâtiments publics neufs et la rénovation*
- *C2/ Informer et sensibiliser le grand public sur l'énergie, l'air et le climat*

et sa mesure :

- *C2.4 : Participer à des événements régionaux et nationaux liés au développement durable et à la transition énergétique*



Modifications effectuées dans la version de juillet 2019, pour adoption

Ces changements respectent les réponses faites par l'Intercom aux avis de l'Autorité environnementale et de l'Etat, reçus dans les temps impartis. Ces réponses ont été élaborées par le COTECH PCAET réuni le 7 novembre 2019.

L'avis de la région a été reçu le 9 décembre 2019, hors délai réglementaire. L'avis est donc réputé favorable. Une réponse a été néanmoins apportée.

La consultation numérique du public s'est déroulée du 09/12/2019 au 09/01/2020.

MODIFICATION DU PROJET DE PCAET AVANT SON ADOPTION FINALE

DIAGNOSTIC

- Cahier préambule : ajout des éléments de finalisation de la démarche :

« Le projet de PCAET a ensuite été transmis pour avis à l'Autorité Environnementale, au Préfet de Région et au Président de Région. Une consultation numérique du public a été organisée du 9 décembre 2019 au 9 janvier 2020 conformément à la réglementation (art. L. 123-19 du Code de l'Environnement). Aucun avis de la population n'a été formulé. Les avis et remarques faites par l'Autorité Environnementale, le Préfet de Région et le Président de Région ont conduit à proposer de modifier le projet de PCAET lors du conseil communautaire du 30 janvier 2020, qui l'approuvera lors de cette séance, dans sa version définitive. »

- Cahier énergie-climat (partie ENR) : ajout de la présence des ombrières de parking aménagées sur l'Intermarché de Vire. Projet engagé après le lancement du PCAET, donc pas de prise en compte dans le tendancier mais pour le plan d'actions.

STRATEGIE


- Annexe supplémentaire : ajout des actions unitaires PROSPER pour le calcul du tendancier à horizon 2020 (adaptation du tendancier par défaut aux installations ENR et projets mis en œuvre entre 2014 et 2020)
- Clarification du tableau de synthèse des objectifs PCAET concernant les consommations d'énergie
- Ajout d'un paragraphe pour traduire l'objectif de réduction de GES du PCAET par rapport à 1990 et faire ainsi le lien avec les objectifs de facteur 4
- Ajout de la phrase « Les axes stratégiques ne sont pas hiérarchisés au sein des rangs de priorité »
- On enlève la numérotation des axes stratégiques

PLAN d' ACTIONS

- mise en couleur des impacts selon qu'ils soient positifs, à nuancer ou négatifs
- Mise en annexe les CR des présentations du PCAET dans les pôles de proximité
- modification de certaines actions dans le doc Word et l'Excel (Ajouts en bleu) :

M1.2	Améliorer l'offre de transport (TER, bus verts et taxi bus)			
	<i>maître d'ouvrage</i>	<i>partenaires</i>	<i>dépense prévisionnelle en TTC</i>	<i>calendrier</i>
	Région	communes, Intercom		2020/2025
	<i>indicateurs</i>			<i>Objectifs</i>
	Le nombre d'usagers (du TER en gare de Vire, des bus vert et des taxis bus)			
	<p><i>Détail de l'action, précisions :</i> Cette mesure consiste à échanger avec la Région et conduire une réflexion commune sur l'adaptation des itinéraires et des horaires proposés dans le cadre du service des bus verts et des taxi-bus. L'action vise aussi à maintenir et améliorer la qualité de la desserte ferroviaire à Vire sur la ligne Paris-Granville.</p>			

Suppression de l'action M2.4 (solidarité transport) pour la fusionner avec l'ancienne M2.6 (compléter localement l'offre régionale) et modification nécessaire de la numérotation (M2.6 devient M2.5) :

M2.5	Compléter localement l'offre régionale (bus urbain à Vire, transports à la demande, Solidarité transport, rézo pouce...)			
	<i>maître d'ouvrage</i>	<i>partenaires</i>	<i>dépense prévisionnelle en TTC</i>	<i>calendrier</i>
	communes, MSA, Familles Rurales...	communes, MOBILYS, DYNAMIA, Intercom		2019/2025
	<i>indicateurs</i>			<i>Objectifs</i>
	<ul style="list-style-type: none"> • nombre d'usagers ou bénéficiaires/an pour chaque service déployé • nombre de bénévoles engagés dans Solidarité transport 			2 bénévoles Solidarité transport par commune
	<p><i>Détail de l'action, précisions :</i> Les bus verts et les taxis bus apportent une solution incomplète à certains besoins de mobilité locale. Dans le cas de Solidarité transport, des chauffeurs bénévoles conduisent les personnes en difficulté de mobilité (sous condition de ressources) à leurs rendez-vous, en échange d'une indemnité kilométrique. Solidarité transport se développe à Noues-de-Sienne, St Aubin-des-Bois et en cours de réflexion à Souleuvre-en-Bocage. Il pourrait être étendu aux autres communes du territoire. D'autres solutions complémentaires peuvent être organisées. C'est le cas de « Rézo Pouce », un service d'autostop organisé. Un réseau de conducteurs/autostoppeurs inscrits sur une plateforme web « covoiturent » à partir d'arrêts d'autostop bien identifiés par une signalétique adaptée. D'autres systèmes d'organisation peuvent être mis en place, comme les carapattes/caracycle, pour le transport scolaire encadré, à pied ou à vélo, le transport à la demande... L'action vise également à améliorer le service de transport en commun AMIBUS à Vire</p>			

NB : cette nouvelle action M2.5 devient action phare puisqu'elle inclue solidarité transport

M4/ Réguler le trafic et aménager l'espace public pour limiter l'usage de la voiture individuelle et encourager une circulation piétonne et cyclable en toute sécurité



Incidences :

Les déplacements piétons ou à vélo se substituent à des déplacements en voiture. Cette action permet de réduire les consommations d'énergie et indirectement, les émissions de GES et de polluants atmosphériques.

Une vigilance est à avoir sur les aménagements d'infrastructures, qui peuvent avoir un impact négatif sur les consommations d'énergie, d'une part pour réaliser les travaux, et d'autre part parce que la réduction de la vitesse en zone urbaine (passage de 50 km/h à 30 km/h par exemple) a pour conséquence d'augmenter les accélérations et décélérations. En revanche, les résultats d'une baisse de la vitesse en zone interurbaine (voies rapides) sont positifs.

Les impacts peuvent aussi être négatifs sur les GES du fait de la destruction de prairies ou milieux naturels pour la réalisation des aménagements et sur l'adaptation au changement climatique, avec certains revêtements imperméables. Au contraire cette action peut aussi être l'occasion de verdir les bourgs et de les rendre plus résilients.

M4.1	Réaménager et restructurer les bourgs et les espaces publics afin de créer des zones de circulation apaisées et développer les circulations douces.		
	<i>maître d'ouvrage</i>	<i>partenaires</i>	<i>dépense prévisionnelle en TTC</i>
	communes	CAUE, CEREMA, DDTM	2019/2025
	<i>indicateurs</i>		<i>Objectifs</i>
	<ul style="list-style-type: none"> • nombre de zones 20 créées • nombre d'aménagements de bourgs respectant les enjeux air énergie climat 		
	<p><i>Détail de l'action, précisions :</i> Les aménagements devront faciliter l'usage du vélo et la marche à pied, tout en permettant une conduite fluide pour les automobilistes (éviter la circulation « saccadée »). Le PCAET préconise : - des cheminements piétons sécurisés (voies partagées en zones 20 ou voies piétonnes) et sans discontinuité - des cheminements vélo sécurisés et sans discontinuité, ainsi que la mise en place d'emplacements pour des arceaux à vélo</p>		
	Projets par exemple à Vire Normandie, Pontécoulant, Campagnolles...		

M4.3	Aménager des liaisons cyclables		
	<i>maître d'ouvrage</i>	<i>partenaires</i>	<i>dépense prévisionnelle en TTC</i>
	communes	Conseil départemental, Région	2020/2025
	<i>indicateurs</i>		<i>Objectifs</i>
	<ul style="list-style-type: none"> • km de pistes cyclables créées 		
	<p><i>Détail de l'action, précisions :</i> aménagements cyclables prévus dans le cadre du Plan vélo de Vire Normandie, pour relier les zones d'habitation aux zones d'activités.</p>		

B3.1	Être exemplaire sur la construction de bâtiments publics neufs et la rénovation		
	<i>maître d'ouvrage</i>	<i>partenaires</i>	<i>dépense prévisionnelle en TTC</i>
	Communes, Intercom	SDEC ENERGIE, Conseil départemental, CAUE	2019/2025
	<i>indicateurs</i>		<i>Objectifs</i>
	<ul style="list-style-type: none"> • nombre de bâtiments en démarche E+/C- et niveau de performance atteint • nombre de démarches HQE • nombre de rénovations éco-construites 		
	<p><i>Détail de l'action, précisions :</i> inchangée</p>		

C2/ Informer et sensibiliser le grand public sur l'énergie, l'air et le climat

C2.4	Participer à des événements régionaux et nationaux liés au développement durable et à la transition énergétique			
	<i>maître d'ouvrage</i>	<i>partenaires</i>	<i>dépense prévisionnelle en TTC</i>	<i>calendrier</i>
	Intercom, partenaires	SEROC, SIRTOM, SDEC Energie, ARS, ATMO, CRESS, Mobylys, Dynamia...		2019/2025
	<i>indicateurs</i>			<i>Objectifs</i>
	• nombre d'événements organisés			2/an
	<i>Détail de l'action, précisions :</i> par exemple : Semaine du développement durable, semaine nationale du compostage avec le SEROC, semaine de la Mobilité avec MOBILYS et DYNAMIA, fête de l'Energie avec Biomasse Normandie, le Mois de l'Economie Sociale et Solidaire avec la CRESS...			

EVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATEGIQUE






- Dans le tableau des incidences du plan d'actions (annexe 1), ligne H1 : ajout d'un commentaire « Permet de limiter l'étalement urbain par une revalorisation de l'existant ».
- L'EES est complétée par l'ajout de deux sous-parties :

4/ Incidence du scénario du PCAET sur l'environnement

[voir rapport pour présentation complète]

« **Conclusion** : le scénario PCAET est favorable à la réduction des émissions de GES, avec des marges d'amélioration, en particulier sur l'agriculture et la séquestration carbone. Il ne dégrade pas l'environnement mais au contraire, contribue à son amélioration. La qualité des sols et de l'air sont d'autres facteurs environnementaux qui pourraient davantage être améliorés au regard des objectifs généraux des plans climat. »

5/ Bilan du PCAET sur ses champs d'intervention

thématiques					
	consommation d'énergie	énergies renouvelables	émissions de gaz à effet de serre	la qualité de l'air	adaptation au changement climatique
niveau d'impact					

« Les points forts du PCAET sont les énergies renouvelables. Des ambitions sont également fortes en baisse de consommations d'énergie. Ce niveau d'ambition sera à confirmer sur le long terme.

Les objectifs d'émissions de GES et de séquestration carbone sont une première étape ; ils devront être réétudiés au regard du SRADDET et de la SNBC.

Des progrès seront également à poursuivre concernant la qualité de l'air.

Des actions sont bien engagées sur l'adaptation au changement climatique, à confirmer vis-à-vis de la gestion de l'eau notamment. »

SUJETS A RE-ETUDIER A MI-PAROURS :

Potentiel ENR :

- Etude et prise en compte du potentiel en micro éolien (usage domestique)

Inscription d'objectifs :

- de réduction de GES d'origine non énergétique et de séquestration carbone des sols (par les pratiques agricoles), en lien avec les conclusions du Projet Alimentaire Territorial.

Revoir les axes stratégiques et la question des rangs de priorité

Mise en compatibilité avec le SRADDET

Formaliser le suivi et l'évaluation :

- compléter le tableau synthétique du plan d'actions et les fiches actions par une colonne « de référence » reprenant les données du diagnostic. Une autre colonne pourrait indiquer les sources de données à interroger pour ce suivi

Réinterroger le plan d'actions notamment par la mesure suivante :

- Introduire une action d'étude du potentiel en ombrières de parking

